

### Infos régionales

# Mauvais temps : nouvelle dégradation annoncée aujourd'hui

Pluies, averses violentes, rafales à 100 km/h et neige à partir de 1 300 à 1 700 m d'altitude : voilà le cocktail prévu aujourd'hui par Météo-France qui maintient plus que jamais l'alerte 3 dans le département

Plus que jamais, le niveau d'alerte 3 reste maintenu et confirmé aujourd'hui, pour le département des Alpes-Maritimes. Selon les prévisions des Météo France, le cocktail pluie et vent qui a sévi, hier, sur le littoral azuréen, va persister et même s'aggraver aujourd'hui.

En effet, les épisodes pluvieux pourraient s'accompagner d'averses intenses et ponctuelles le tout agrémenté d'un régime de vent d'est très violent. Rien à voir avec les bourrasques de 70 km/h enregistrées hier. Les rafales annoncées devraient atteindre, dans l'après-midi, les 100 km/h, selon Météo France qui invite les automobilistes à la prudence.

Ces conditions climatiques peu clémentes devraient se prolonger jusqu'à jeudi après-midi, où des éclaircies devraient être au rendez-vous du ciel azuréen.

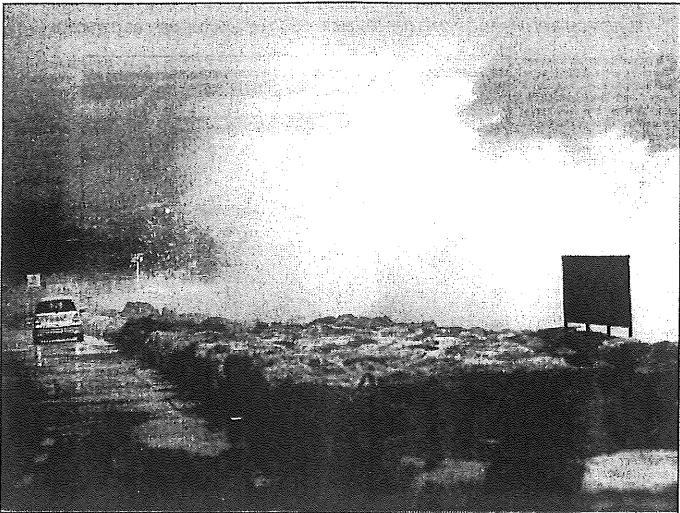
55 pompiers azuréens dans les Bouches-du-Rhône

Ce mauvais temps, qui touche le grand quart Sud-Est de la France, a épargné, pour l'instant, la Côte d'Azur.

Pour preuve : très peu de dommages ont été recensés, hier, on comptait une dizaine d'interventions des sapeurs-pompiers pour des caves inondées et autres "bricolages".

Un bilan sans aucun rapport avec celui des Bouches-du-Rhône, département concerné par l'alerte de Météo France et qui a enregistré d'importantes inondations. Face à l'ampleur des dégâts le CODIS des Alpes-Maritimes a envoyé, hier matin, 55 sapeurs-pompiers pour épauler leurs collègues des Bouches du Rhône.

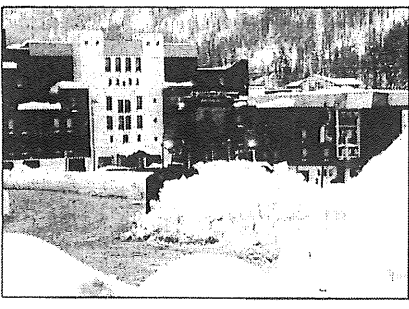
(Voir aussi en pages Informations générales)



Comme à l'accoutumée, c'est à la hauteur de Marina, sur la RN 99, que les problèmes se sont posés hier.

(Photo Franz Bouton)

## Importantes chutes de neige à Auron et Isola 2000



Ces intempéries font, en tout cas le bonheur de certaines stations de ski des Alpes-Maritimes. Et notamment celles d'Isola 2000 (notre photo) et d'Auron qui ont bénéficié hier d'importantes chutes de neige.

Face à l'épaisseur du manteau blanc - épaisseur qui devrait s'effleurer encore avec les chutes de neige annoncées pour aujourd'hui à partir de 1 700 m d'altitude - ces deux stations vont ouvrir leurs portes aux mordus de poudreuse. Une première !

Auron, qui enregistre 40 cm au bas des pistes, 100 cm au sommet, le domaine skiable sera ouvert samedi et dimanche. A Isola 2 000 (65 cm au bas des pistes, 140 cm au sommet) les skieurs et surfers sont attendus samedi, dimanche et lundi.

En revanche, Valberg, Le Colimano et Gréolière-les-Naiques ne peuvent espérer, pour l'instant, l'ouverture de leur domaine. Et pour cause ! Il pleuvait, hier, à 1 700 m d'altitude. A Valberg, il ne restait plus, en soirée, que 20 cm au bas des pistes et 40 cm au sommet.

Toutefois, avec la dégradation annoncée et le limite entre la pluie et la neige qui devrait progressivement tomber entre 1 300 à 1 700 m d'altitude, Les espoirs sont permis de voir arriver l'or blanc.

(Photo F. J)

## Villeneuve-Loubet : la RN 98 fermée

La RN 98, la route du bord de mer, a été fermée à la circulation hier, à partir de 15 h 30, entre Marina Bala des Anges et La Steña, à Villeneuve-Loubet.

Les véhicules ont été détournés vers la RN 7 voisine. De gros ralentissements ont été enregistrés en fin d'après-midi et en début de soirée.

A Cagnes-sur-Mer, la mauvaise temps n'a pas empêché le nouveau dispositif de circulation sur cette même RN 98, à hauteur de l'Hippodrome.

Dans le cadre du chantier de requalification du bord de mer, les véhicules sont désormais invités à emprunter la chaussée sud de la RN 98, le long des piétons.

Deux voies montantes, en direction de Nice, et une voie descendante sont mises à disposition des personnes motorisées.

Quelques galecs projetés par les flots déchaînés ont égaré sur la chaussée sud, mais la circulation n'a pas été interrompue. Des problèmes de ralentissements ont également été signalés tout au long de la journée.

## Roya : le loup rôde autour du troupeau abandonné

Remonté dans les alpages pour tenter de rassembler le restant de son cheptel, le berger n'a pu récupérer que des cadavres : 58 moutons au total, dévorés par des canidés, tandis que le restant du troupeau poursuit sa dramatique errance

Avec l'arrivée de la neige et du froid, l'ombre inquiétante du loup plane désormais autour du troupeau abandonné des hauteurs de Tende (nos éditions des 22 et 29 novembre).

Aussi, dans le village de la haute Roya on ne donne, hélas, pas cher de la peau de ces pauvres moutons errants : « Nice, Cannes, Menton... ma mairie reçoit des coups de file de toutes parts. Que voulez-vous faire ? Les gens nous appellent pour nous demander de sauver les moutons perdus. Des chasseurs, des gars du village sont montés tenter de chasser les bêtes, mais on ne parvient plus à les localiser. La neige est là dès 1 000 mètres. Presque jusqu'à nos genoux et le troupeau est parti plus loin encore... »

Jean-Pierre Vasallo, le maire de Tende, a également proposé d'adopter des moutons, est très pessimiste : « Au total, les chasseurs ont raptré trois loups qui rôdent dans les contreforts du fort Tabourde, et vers la colline de Stourza. L'un s'est tapé devant eux, un bon moment. C'est l'hiver, ils ont faim et vont se servir. »

La colline de Stourza, c'est le lieu où le troupeau a été aperçu pour la dernière fois avant de se mettre à couvrir dans les forêts du Mercantour (environnement), rendant impossibles les recherches pourtant menées avec l'appui d'un hélicoptère.

**Sonnailles**

Depuis, l'horrible festin a bel et bien commencé là-haut dans les montagnes, Favures moutons. Leur berger, revenu sur place sous la pression des habitants, a constaté que la population de Tende, pour essayer de les récupérer est retournée au village le coffre de sa voiture uniquement rempli de sonnailles.

Et pour cause : il n'a retrouvé que des cadavres. Cinquante-huit dépouilles sur un cheptel estimé la semaine dernière encore à deux cents bêtes.

Cinquante-huit moutons en grande partie errants, victimes des chiens errants, de leur gardien plus qu'il n'est retourné contre eux, et du loup qui a, lui aussi, commencé son repas.

Triste histoire, sur laquelle le berger propriétaire du troupeau - qui avait souhaité nous rencontrer avant d'annuler son rendez-vous - s'est finalement expliqué à la mairie de Tende. Avec l'espoir de rencontrer l'Amical qui a succédé dans le village.

Il a dit au maire que le loup aurait disparu son troupeau de plusieurs centaines d'âmes dans le courant du mois d'août. Depuis, il aurait tenté en vain de le rassembler, avant de cesser toute tentative, le 11 novembre dernier.

C'est pourquoi il est donc allé en déclarer la perte, le semaine dernière, auprès de la Direction des services vétérinaires.

Une version qu'il devra cependant défendre devant la justice.

L'homme, originaire du Contes, remis en garde après une journée de garde à vue, est en effet concerné par une procédure judiciaire, et sera appelé à comparaître devant le tribunal correctionnel pour maltraitance envers les animaux et abandon de troupeau.

Un troupeau qui, de jour en jour, se réduit comme un peu de chagrin, tout comme s'amoindrisse l'espoir de sauver ce qu'il en reste.

Jean-Charles PIERSON.

## Enseignement

**Recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse session 2004**

La Direction départementale de la jeunesse et des sports communique :

« Trois concours (externes, internes et troisièmes concours) organisés pour le recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse auront lieu les 16, 17 et 18 février 2004 dans les spécialités suivantes : Livre et lecture ; musique ; activités scientifiques et techniques.

« Ces concours sont ouverts aux personnes de nationalité française ou ressortissantes de l'Union européenne ; titulaire d'un diplôme sanctionnant un 2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement supérieur d'un titre ou diplôme dont la liste fixée par un arrêté (concours externe) ; aux agents de l'Etat ou des collectivités territoriales en activité, justifiant de trois ans de services publics effectifs en cette qualité (concours interne) ; aux personnes qui justifient de l'exercice, dans le domaine de l'activité éducative, sociale et culturelle, d'une durée de 4 ans pendant les huit dernières années.

« Inscriptions et renseignements : Direction départementale de la Jeunesse et des Sports des A.-M., bureau 3000, avenue Eugène-Donnadieu, 05705 Saint-Laurent-du-Var.

« Clôture des inscriptions le mardi 16 décembre, délai de rigueur. »

## Trois trains de nuit supprimés hier

Trois trains de nuit ont été supprimés hier soir au départ de Nice, en raison des mauvaises conditions météorologiques qui étaient annoncées.

Il s'agissait des trains à destination de Paris, Strasbourg et Nancy. Les passagers avaient été prévenus dans le courant de la journée d'être sur la SNCF. Pour la plupart, ils avaient d'ores-et-déjà différé leur déplacement et étaient tranquillement restés chez eux. A l'exception toutefois de cinq vacanciers qui, faute de place à terre et à l'hôtel sur Nice, ont dû passer une nuit à l'hôtel aux frais de la SNCF.

Ils prendront ce matin le premier train pour Paris, un TGV, qui partira de Nice à 7 h 15.

Si le mauvais temps venait à persister, la SNCF informe que les voyageurs peuvent se renseigner en temps réel sur l'état du trafic au 089 70 5000 (numéro payant) ou sur www.sncf.com

Elle rappelle également que les billets valables pour la nuit dernière, peuvent être dérangés ou remboursés selon les conditions habituelles.

## Intempéries sur les Bouches-du-Rhône La réunion hippique de Marseille transférée à Cagnes-sur-Mer

Le mauvais temps qui sévit depuis ce matin sur plusieurs départements du Sud-Est de la France aura eu raison de la réunion hippique qui devait se dérouler aujourd'hui sur l'hippodrome de Marseille Borey.

Conséquence de cette annulation de dimanche dernier, les responsables de la Société des courses de la Côte d'Azur ont reçu un appel de l'association parisienne leur demandant d'accueillir les huit courses de plat au lieu de l'hippodrome programmées dans la cité phocéenne.

L'ordre d'être pris de court, la SCCE a évidemment accepté d'accueillir l'hippodrome de Cagnes avec 48 heures d'avance sur le date initialement prévue (voir notre édition d'hier).

Ainsi, aujourd'hui, le champ de courses cognac ouvert les portes à 12 h 30. Les pistes en herbe étant déjà configurées pour les obstacles depuis plusieurs jours, les huit courses de plat avec PMU se dérouleront dans la même enceinte que celle prévue pour tous les temps.

Les invités de la région auront évidemment beaucoup de plaisir à découvrir, au Grand Palais de Cagnes, le Prix Louis-Bonnet, service de support au Clubin.

Les deux restaurants parterre seront également ouverts le midi.

# Marchés publics : la riposte du BTP

Le président de la fédération du bâtiment et des travaux publics réfute les accusations d'ententes illégales qui ont été faites implicitement aux entreprises. Daniel Alberti demande de travailler au sein de la commission de contrôle mise en place par le conseil général



Daniel Alberti : oui à la transparence. (Photo D. R.)

Dans notre édition en date du mercredi 26 octobre, nous annoncions que le président du conseil général - à la faveur de la création d'une commission coprésidée par un membre de la majorité, Bernard Assol, et un membre de l'opposition, Jean-François Knecht - avait décidé de placer sous contrôle tant l'attribution des marchés publics que le suivi de l'exécution desdits marchés.

Les élus n'avaient pas hésité d'évoquer librement le problème des ententes d'entreprises pour faire grimper les prix... Un procédé qui expliquerait l'attribution des marchés d'offres infructueuses, de révisions à la hausse et d'avenants pénétrants...

Comme il était facile de prévoir la réaction de la fédération des Alpes-Maritimes du bâtiment et des travaux publics ne se fit pas attendre, par la voix de son président, Daniel Alberti, qui s'est déjà entretenu du dossier avec le patron du conseil général, le député Christian Estrosi.

Daniel Alberti rappelle : « Si en 1997-1998, nous avons signé avec les principaux donneurs d'ordres et à notre initiative des chartes de transparence, c'est bien parce que nous pensions qu'il fallait améliorer le système. »

« De même, au cours de notre réunion trimestrielle de suivi de la commande publique nous avons créé, toujours à l'initiative du BTP, une commission présidée par le directeur adjoint de l'équipement pour suivre ses dossiers. »

« Cela dit, j'ai proposé au président du conseil général de travailler au sein de la commission qui a été mise en place par ses soins. »

« Mais n'essayez pas de faire dire au patron azuréen du BTP que les appels d'offres infructueux sont le fruit d'ententes condamnables pour arriver au prix souhaité par le patron azuréen : « Si on se polarise là-dessus, on va polluer le débat. Il est trop facile de dire que puisqu'il y a appel d'offre infructueux il y a une entente. »

### Des dossiers trop légers

Et d'avancer ses raisons : « Les dossiers que l'on nous propose sont trop légers. Il faudrait qu'il y ait des études plus claires, afin de nous permettre de faire une vraie connaissance de cause. »

« Il faut arrêter de faire des économies sur l'ingénierie. Les surprises viennent après et ce sont les entreprises qui sont alors dans la collimature. »

« Il nous est rattaché également d'être trop chers, mais il faut savoir que les conditions de construction sont mauvaises sur des terrains difficiles, que les règles parasismiques ont un coût élevé, que les fournitures comme le main d'œuvre sont plus chères qu'ailleurs et que les projets sont plus sophistiqués. »

Les explications sont techniques et structurales. Daniel Alberti ne veut pas aborder d'autres facettes du

débat, éliminées d'un laconisme : « Pour le reste ça va le juste passé. »

« Le reste c'est, en vrac, les ententes entre certaines entreprises certes, mais aussi les ententes entre certaines entreprises et certains élus... »

« Si c'est un message qui a été envoyé à tous, moi ça ne me dérange pas », conclut Daniel Alberti qui remarque que cette commission pourra aussi examiner les délais de paiement, excessivement longs à ses yeux, 120 jours au lieu de 60 légaux.

F. R.